

*Date de dépôt : 24 février 2012*

## Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier :

- a) **RD 844-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2009**
- b) **RD 894-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2010**

### Rapport de M<sup>me</sup> Aurélie Gavillet

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement supérieur a examiné les rapports RD 844 et RD 894 lors d'une séance, présidée par Mme Catherine Baud et en présence de M<sup>me</sup> Ivana Vbrica, responsable de l'unité d'enseignement supérieur, ainsi que de M. François Abbé-Decaroux, directeur de la HES-SO Genève. Le procès-verbal a été pris par M. Gérard Riedi. La commission remercie toutes ces personnes pour leur excellent travail.

### 1. Présentation des rapports

M. Abbé-Decaroux explique que les RD 844 et RD 894 sont deux rapports d'activité qui retracent les années 2009 et 2010 de la HES-SO Genève. L'année 2009 a ainsi été marquée par l'entrée en fonction du directeur de l'HEPIA (issue de la fusion des deux écoles d'ingénieurs), par l'entrée en vigueur de la loi sur la Haute école de musique, de l'entrée officielle de la HEM dans le système HES, de l'intégration de Neuchâtel comme annexe de la Haute école de musique genevoise. Au niveau de la loi sur les HES, cela a été une année marquée par la mise en place d'une commission externe pour élaborer un avant-projet de loi donnant plus

d'autonomie à la HES Genève. Quant à l'année 2010, elle a connu l'élaboration du projet de loi HES Genève et son dépôt ainsi qu'une réorganisation interne de l'HEPIA, suite à l'entrée de la nouvelle direction. Au niveau académique, des nouvelles orientations sont proposées à la HEG et les masters de la HEM ont reçu leur accréditation. Il y a également eu une certification ISO sur le périmètre management, administration et finances. Enfin, l'année 2010 a été marquée par l'élaboration de la convention intercantonale sur les HES-SO. Cette discussion commencée en 2007 a été finalisée pratiquement en 2010 et les instances politiques l'ont validée au printemps 2011. Il y a eu, au cours de ces deux années, une progression du nombre d'étudiants HES dans les écoles, notamment dans la HEG et le domaine des arts (cela est dû à l'ouverture des masters) et une remontée du nombre d'étudiants dans les formations de l'ingénierie.

## 2. Questions des commissaires

Un député (UDC) aimerait des précisions sur les domaines de l'ingénierie, dont le nombre d'étudiants est en hausse. M. Abbé-Decarroux indique que les augmentations les plus marquées ont eu lieu en architecture et en génie civil. Il y a aussi une reprise, mais moins nette, dans le génie mécanique, la microtechnique et les technologies de l'information. On est ainsi passé d'une situation à deux filières sous la masse critique (ce qui impliquait des pénalités, l'OFFT ne subventionnant pas les filières comportant moins de 75 étudiants). La fusion des filières d'informatique et télécommunications a également permis de dépasser la masse critique avec actuellement 116 étudiants.

Un député (L) se rappelle qu'il y avait eu de nombreux remous à l'école d'ingénieurs. Il se demande comment la situation a évolué après quelques années. M. Abbé-Decarroux rappelle qu'il y avait une situation particulière à l'école de la Prairie, dont on a trop parlé à un moment. Cela n'a pas favorisé les liens avec les partenaires, notamment industriels. Aujourd'hui, il y a une nouvelle dynamique donnée par la fusion des deux écoles d'ingénieurs. Une partie du corps professoral est aussi partie. Il y a également une nouvelle direction et des actions fortes menées auprès des partenaires genevois. M. Abbé-Decarroux estime qu'il y a une autre dynamique aujourd'hui. On peut ainsi être content que la page de l'époque soit tournée.

Un député (UDC) s'interroge sur l'intégration des deux écoles d'ingénieurs dont les cultures pouvaient être différentes. Il pense que la construction du bâtiment à la Prairie a dû contribuer à une meilleure intégration. M. Abbé-Decarroux précise que le bâtiment construit à la Prairie n'est pas destiné à l'HEPIA, mais à la HEAD, même si l'HEPIA l'utilise

marginale. Cela étant, l'HEPIA s'est recentrée sur la Prairie. Faute de bâtiments, il n'a en revanche pas été possible de fusionner toutes les formations sur le site de la Prairie. Il y avait la volonté de laisser seulement une antenne à Lullier, mais il a fallu encore y laisser beaucoup d'étudiants. Des travaux sur le site de la Prairie avaient été prévus, mais il faudrait 77 millions de francs pour les travaux de la mise aux normes, ce qui équivaut à la construction d'un bâtiment neuf. Maintenant, la HES Genève est en situation d'attente par rapport à des propositions pour trouver des solutions pour l'HEPIA.

Le même député comprend que, en fonction des pôles de synergie identifiés, des regroupements sont effectués et que, ensuite, une demande est adressée au DCTI pour davantage de bâtiments. Il se demande si cela se déroule ainsi. M. Abbé-Decarroux fait savoir que le même constat est fait depuis quelques années. On a toujours avancé avec un horizon temporel court. Cela a conduit à cet éparpillement de bâtiments (six écoles HES sur 24 sites). Le constat est d'ailleurs le même à l'Université. Il a donc été nécessaire d'élaborer une stratégie de développement à long terme. Ce projet de campus intégré sera d'ailleurs présenté prochainement à la Commission de l'enseignement supérieur. Il s'agit ainsi de construire des infrastructures par pôles, par exemple pour profiter de synergies entre la médecine et les formations de la santé. Le document concernant ces pôles a déjà été validé par le Conseil d'Etat et il a été mis à jour, notamment avec une évolution du pôle des arts. M<sup>me</sup> Vrbica précise que ce document sera validé par le Conseil d'Etat le 22 février 2012.

Un député (MCG) note qu'il a été question d'un site décentralisé de la HEM à Neuchâtel et d'un site de la HEM à Lausanne avec une décentralisation à Fribourg et à Sion. Il aimerait ainsi connaître quelles sont les spécificités entre Genève et Lausanne. Il se demande par exemple si les filières enseignées sont les mêmes partout. M. Abbé-Decarroux fait savoir que la HES-SO s'est trouvée en 2007 dans une situation où la Confédération avait exigé que les sites de Neuchâtel, Fribourg et Sion ferment. Ainsi, il n'y aurait plus eu de formation dans le domaine de la musique dans ces lieux. Le comité stratégique de la HES-SO, face à cette situation, a décidé de passer à une logique de « filialisation », afin que les deux lieux accrédités, Genève et Lausanne, puissent gérer les sites dont la fermeture était prévue. De cette façon, si la HEM gère le site de Neuchâtel, c'est Neuchâtel qui paie la totalité du coût d'exploitation de ces filières. Au niveau des spécificités, on retrouve les mêmes instruments et formations dans les différents sites, à part le site de Sion qui est spécialisé plutôt dans un type de musique. Par exemple, le site de Neuchâtel n'avait pas le nombre d'étudiants pour faire un orchestre

symphonique. Maintenant, cela est possible. Cela étant, il y a eu une décision pour que le jazz soit à Lausanne et la formation « Musique et mouvement » à Genève. A Genève, il y a également la musique ancienne, la « composition et théorie », le master de pédagogie (orientation « musique ») et le master en interprétation (orientation « musicien d'orchestre »). A Neuchâtel, il y a le master de pédagogie (orientation « enseignement instrumental et vocal »), le master en interprétation (sauf l'orientation « musicien d'orchestre »).

Un député (MCG) comprend que Genève reprend toute la gestion administrative du site de Neuchâtel. Les enseignants travaillant à Neuchâtel sont ainsi payés par Genève. Par ailleurs, il faut noter que la HEM comporte de nombreux étudiants étrangers. Il aimerait savoir comment ceux-ci sont répartis entre les différents sites. M. Abbé-Decarroux souligne que Genève et Lausanne représentent deux entités distinctes. Pour autant, il existe des collaborations. Quant à Genève et Neuchâtel, ce ne sont pas deux entités distinctes. Au niveau des salaires, les salaires neuchâtelois sont calqués sur la classification genevoise des salaires. La seule différence est que les employés neuchâtelois ont gardé leur caisse de pension. Cela étant, il faut bien expliquer que tous les coûts sont facturés par Genève à Neuchâtel. Quant à la question des étudiants étrangers, il faut comprendre qu'une formation musicale est choisie, plus que dans d'autres domaines, en raison des professeurs. Les étudiants résidents fiscaux et les étudiants étrangers s'inscrivent ainsi dans une école parce qu'ils veulent aller y suivre un enseignement spécifique.

Un député (MCG) s'aperçoit, en voyant les statistiques et les diplômes obtenus, que la Haute école de santé et la Haute école de travail social sont les seules HES qui ne forment pas en master. Il se demande quelle en est la raison. Il aimerait également savoir ce que M. Abbé-Decarroux pense de la reconnaissance du statut des infirmières praticiennes par rapport aux infirmières cliniciennes. Il se demande si les directeurs d'écoles deviennent des responsables d'un domaine ou s'ils sont encore directeurs. Il aimerait ainsi savoir quelle est la nature de leur autonomie et comment se répartissent les niveaux de décision. M. Abbé-Decarroux indique que le master en travail social existe au niveau de la HES-SO. En revanche, dans la Haute école de santé, il n'y a pas de master HES-SO propre. Il existe toutefois une collaboration avec l'UNIL pour offrir un master en soin infirmier, mais c'est un titre de l'université. La HES-SO finance en partie ce master, mais ce n'est pas un titre conjoint. Pour les autres filières, des projets de masters sont en préparation, mais cela n'a pas encore abouti. En effet, pour revendiquer un master, il faut des compétences en recherche et un volume de recherche conséquent. Cela se prépare. Par exemple dans la physiothérapie, il faudra

déjà se positionner pour ces masters. Effectivement, cela n'apparaît pas dans le rapport genevois. Dans ce cas, le master en soin infirmier est un produit géré par la HES-SO en collaboration avec l'UNIL, et Genève n'a aucune maîtrise sur ce dossier. Cela étant, le rapport de la HES-SO est annexé au rapport genevois. Le même député (MCG) estime qu'il faudrait mettre une mention de ce master dans les rapports sur la HES Genève. M. Abbé-Decarroux signale qu'une réflexion sur la question des titres et des qualifications en soins infirmiers a été menée dans le cadre de l'Institut à Lausanne. Une réflexion a également été lancée à Genève avec la Haute école de santé et la Faculté de médecine pour élargir cette réflexion à d'autres professions de la santé. Il faut réfléchir à de nouveaux métiers entre le médecin et les autres formations paramédicales. C'est le projet de master en soins intégrés. Cela permettrait, à un niveau master, d'admettre des bachelors médecins et des professions de la santé pour avoir une profession entre les médecins, qui manquent, et les infirmières, qui manquent également, avec des actes délégués et des responsabilités. Aujourd'hui, beaucoup de médecins disent que pour soigner certaines maladies chroniques, on n'a pas besoin d'un niveau de formation de cinq ou sept ans. Pour un tel projet, il faudra convaincre beaucoup de monde. Cela étant, ce projet ne peut aboutir qu'au niveau suisse. M. Abbé-Decarroux signale, concernant la question de l'autonomie, qu'il n'y a plus de directeurs d'école, ils sont devenus des responsables de filière. Il y a toutefois un responsable du domaine de la santé. Même si les écoles sont organisées de manière très intégrée, l'autonomie des directions d'écoles est relativement forte.

Un député (Ve) constate que la mobilité des étudiants est en baisse. Les Genevois étudiant à Genève sont moins mobiles. M. Abbé-Decarroux concède qu'il faut encore développer la mobilité. Dans le cadre des HES genevois, il faut aussi remarquer des cultures différentes, par exemple à la HEAD ou à la Haute école de travail social où il y a beaucoup de mobilité. La mobilité fluctue ainsi relativement d'une année à l'autre. Des écoles sont à un stade qui leur permet de se développer à l'international. C'est par exemple le cas de la HEG. Dans un domaine comme celui des arts et de la musique, cela se fait plus facilement d'aller étudier ailleurs. Par contre, dans le domaine de la santé, le fait que la formation soit entrecoupée de stages rend la mobilité plus difficile. En résumé, il est vrai qu'il y a encore du travail dans le domaine des relations internationales.

Le même député (Ve) note qu'il y a aussi une baisse de l'accueil d'étudiants à Genève. Il se demande si cela vient de la difficulté de trouver un logement. M. Abbé-Decarroux estime que la difficulté pour se loger à Genève ne facilite pas les choses. Il y a par exemple des étudiants qui ont

renoncé à venir à Genève dans des filières uniques, car ils ne trouvaient pas de logement. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre des années pour tirer des conclusions sur ces fluctuations au niveau de la mobilité.

Le même député (Ve) relève que l'HEPIA prend une voie intéressante avec la création d'une formation en technique des bâtiments. Cela étant, il trouve regrettable la répartition femmes-hommes dans les effectifs. Les femmes représentent en effet seulement 19,9 % des effectifs dans l'ingénierie, quand on sait tous les ingénieurs qui manquent. Etant donné qu'il faut encourager cette formation, il aimerait savoir ce qui est fait pour informer, attirer et inciter les jeunes femmes à embrasser ces formations. M. Abbé-Decarroux répond tout d'abord qu'il y a des différences entre les formations de l'HEPIA. Cela étant, plusieurs actions sont menées. Premièrement, des informations sont données au cycle d'orientation et les flyers fournis ciblent les femmes. Deuxièmement, des actions métiers en tous genres sont également menées. Il s'agit par exemple de faire venir des jeunes femmes pour visiter des filières. Troisièmement, une classe passerelle pour filles uniquement a été mise en place à Yverdon dans le cadre de la HES-SO. Cela a eu un certain succès. Par ailleurs, la HES essaie d'avoir une représentation féminine au niveau du corps professoral. Il y a par exemple trois femmes cadres au niveau du conseil de direction. La HES Genève ne fait sûrement pas assez, mais elle a le projet de développer une classe passerelle à Genève. Ce projet pourrait toutefois poser un problème de ressources. Le même député (Ve) indique qu'il a eu l'occasion d'inviter au cycle d'orientation des femmes avec des parcours particuliers. Le fait qu'elles soient venues sur une semaine dans les classes a déclenché des réflexions. Il a ainsi croisé récemment une ancienne élève qui préparait un doctorat en physique.

Un député (L) fait remarquer qu'il faut attirer des garçons à l'école de soins infirmiers. Sur un autre sujet, il aimerait savoir si la HEM Genève entend faire comme la HEM de Lausanne qui publie des publicités dans des revues internationales comme *Gramophone* ou *Diapason*. M. Abbé-Decarroux indique que la HEM ne fait pas de publicité dans des revues spécialisées internationales, et n'en paie a fortiori aucune ; des annonces ne sont insérées dans la presse spécialisée que lors du recrutement des enseignants.

Le même député (L) aimerait que M. Abbé-Decarroux fournisse aux commissaires le nombre d'étudiants au sein des HEP romandes, notamment la HEP de Lausanne, venant de Genève. Il s'agit de suivre le nombre de Genevois qui ont préféré aller se former en trois ans à Lausanne. Actuellement, le taux de non-résidents fiscaux est élevé à la HEM Genève. Il

y avait un écart entre la HEM de Lausanne et celle de Genève. Dès lors, Genève n'a pas ce besoin de faire de la publicité. En revanche, elle a un besoin de diversification de ces provenances. Elle le fait par des partenariats avec l'Asie ou l'Amérique du Sud par exemple. Les HEP, quant à elles, ne figurent pas dans la juridiction des HES. Il n'a donc pas de données à communiquer.

Un député (UDC) constate que la HEM comprend beaucoup d'étudiants, notamment étrangers. Dès lors, ce n'est pas forcément sur ce point qu'il faut faire des efforts, s'il n'est pas possible de les accueillir. Cela étant, il voulait savoir si M. Abbé-Decarroux est satisfait du partenariat sur des mandats concrets de la HES. Il se demande si les HES sont suffisamment connues, notamment par les collectivités publiques. M. Abbé-Decarroux estime que les HES ne sont jamais assez connues, mais, d'année en année, il y a une progression et une augmentation des partenariats et du cercle des partenaires. Au mois de mars 2012, la HES Genève organisera ainsi une soirée pour montrer ce que font les HES en recherche appliquée. Dans le domaine des mandats, la HEAD a effectué une progression extraordinaire. Il y a quatre ans, on demandait ce que faisait la HEAD tout en la comparant à l'ECAL. La HEAD a aujourd'hui beaucoup de mandats et de beaux mandats. En résumé, la marque HES commence à prendre. Il faut rappeler que les HES n'ont que douze ans d'âge.

Un député (MCG) aimerait savoir s'il y a d'autres écoles que la HEAD qui travaillent avec des partenaires et si cela se monnaie en argent et en contributions directes. M. Abbé-Decarroux explique que toutes les écoles ont des partenariats avec différentes institutions. Cela peut être des entreprises privées, des institutions publiques autonomes ou des administrations publiques. Dans le domaine du travail social, les partenaires sont plutôt des administrations, des communes ou par exemple l'Hospice général. L'Ecole d'ingénieurs, en revanche, a plutôt des partenariats privés. Des entreprises privées viennent demander une expertise ou participer à une recherche. L'HEPIA et l'entreprise vont alors demander des fonds à la CTI (partenariats entreprises et hautes écoles avec un subventionnement public). Il y a ainsi différentes formes de partenariats. Même la HEM a des partenariats avec des institutions comme le Grand Théâtre ou l'OSR. Enfin, il faut savoir que l'HEPIA fait près de 10 millions de francs à elle seule.

Le même député (MCG) fait savoir que, dans le cadre du projet pour le quartier des Vergers à Meyrin, il y a l'ouverture d'un partenariat, dans le cadre des AIMP, pour les aménagements extérieurs. Il se demande si la HES d'architecture est contactée dans ce genre de projets. M. Abbé-Decarroux explique que les HES ont deux types de participations. Une instruction ou

une entreprise peut venir chercher un savoir-faire, mais ne pas vouloir pas mettre trop d'argent. Elle demande alors que le problème soit résolu par les étudiants. L'avantage est que cela ne coûte rien. L'inconvénient est que le rythme de livraison est le rythme académique. Il y a aussi le risque que cela reste un travail d'étudiants. Si l'entreprise veut une prestation de service, elle s'adresse à l'école. C'est un professeur qui prend alors la responsabilité du mandat. Dans ce cadre, la HES a l'obligation de facturer sa prestation en couvrant les coûts directs et les coûts indirects (par exemple pour le secrétariat ou les bâtiments).

### 3. Votes

Vote sur la prise d'acte du RD 844.

Pour :	Unanimité (2 R, 3 L, 2 Ve, 1 PDC, 2 S, 2 MCG, 1 UDC)
Contre :	
Abstention :	

La commission prend acte du RD 844.

Vote sur la prise d'acte du RD 894.

Pour :	Unanimité (2 R, 3 L, 2 Ve, 1 PDC, 2 S, 2 MCG, 1 UDC)
Contre :	
Abstention :	

La commission prend acte du RD 894.